



**HAL**  
open science

# Extension mondiale du domaine marchand. L'éducation et l'électricité dans la crise libanaise

Chantal Verdeil, Éric Verdeil

## ► To cite this version:

Chantal Verdeil, Éric Verdeil. Extension mondiale du domaine marchand. L'éducation et l'électricité dans la crise libanaise. Revue Esprit, 2024, 507, 8 p. <hal-04493663>

**HAL Id: hal-04493663**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-04493663v1>**

Submitted on 7 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

# Extension mondiale du domaine marchand. L'éducation et l'électricité dans la crise libanaise

par

**Chantal Verdeil**

Institut national des langues et civilisations orientales (Centre de recherches Moyen-Orient Méditerranée)

**Éric Verdeil**

Centre de recherches internationales (CERI), Sciences Po/CNRS

MARS 2024

#Économie #Monde #Politiques publiques #Liban

**Les secteurs de l'éducation et de l'électricité sont au cœur de l'effondrement actuel du Liban. Après la construction d'un service public, les deux domaines ont été gagnés par la marchandisation, qui accroît les inégalités et rend l'économie du pays vulnérable à une mondialisation non maîtrisée.**

Plusieurs crises enchevêtrées ont précipité l'effondrement actuel du Liban. Elles sont d'origine régionale, comme l'installation de réfugiés syriens (25 à 30 % de la population résidente) ; elles résultent de politiques économiques qui ont provoqué la banqueroute de l'État et conduit au blocage du système financier, longtemps réputé être le point fort de son économie, ainsi qu'à la dévaluation extrême de sa monnaie, entraînant une inflation dramatique ; elles sont la conséquence de l'incurie des services de l'État, illustrée par l'explosion du port de Beyrouth. Ces crises s'entretiennent mutuellement. La classe politique s'ingénie à écarter les suggestions qui lui sont faites par les organisations internationales et les bailleurs de fonds qui, après avoir beaucoup prêté, soumettent désormais leur assistance financière à la mise en œuvre de réformes. Les partis traditionnels contrôlent toujours le jeu politique, comme l'illustrent les élections législatives de 2022 où seuls treize députés d'opposition ont été élus. Ils entretiennent la paralysie institutionnelle en empêchant l'élection d'un nouveau président de la République, alors que le président du Conseil doit se contenter de gérer les affaires courantes.

Cette perpétuelle situation d'urgence et d'impasse conduit à des analyses qui se focalisent soit sur la géopolitique régionale, soit sur le jeu politique, avec ses traditionnelles divisions, mais aussi la collusion entre la classe politique et l'élite financière. Mais, à se concentrer sur l'actualité, on risque de négliger d'autres facteurs, liés à l'organisation sociale et à des choix politiques plus anciens. Dans cet article, nous proposons d'examiner sur la longue durée deux secteurs, l'éducation et l'électricité, qui sont au cœur des crises actuelles. L'alimentation en courant varie, ces deux dernières années, entre deux et quatre heures par jour, faute pour l'entreprise nationale Électricité du Liban de pouvoir importer du combustible, en raison de sa mauvaise gestion qui a créé des problèmes de trésorerie. La crise de l'éducation renvoie à l'exode des enseignants, dont les salaires réels ont fondu, à celui des élèves qui ne peuvent plus payer les frais de scolarité ou dont les parents ont émigré, et aux difficultés des établissements confrontés à la hausse de leurs

charges et à la diminution de leurs recettes. En comparant ces deux secteurs, notre objectif est d'abord de situer les acteurs communautaires par rapport à l'État, ensuite de mesurer les transformations induites par la marchandisation, enfin de réfléchir aux formes d'insertion du Liban dans la mondialisation<sup>1</sup>.

## ***Formation de l'État et autonomie confessionnelle***

Deux types de facteurs sont en général avancés pour rendre compte de la faiblesse de l'État libanais. Le premier tient à l'idéologie libérale adoptée par le Liban au moment de son indépendance (1943), qui encourage le rôle des acteurs privés dans l'économie, par opposition à bon nombre de ses voisins gouvernés selon les principes d'un arabisme socialisant. Le second met en avant la force des communautés confessionnelles, qui subordonneraient l'État à leurs intérêts. Si l'éducation correspond partiellement à ce modèle depuis la fin de la période ottomane, cela ne doit pas masquer l'émergence d'un projet d'enseignement public avec l'indépendance. L'électricité suit une chronologie différente : la construction d'un projet étatique ambitieux après l'indépendance, contre les intérêts privés, est subvertie par les forces politico-confessionnelles issues de la guerre civile.

L'organisation du système scolaire libanais actuel trouve son origine dans les transformations de l'éducation de l'empire ottoman au XIX<sup>e</sup> siècle. À cette époque, de multiples institutions scolaires sont fondées par différentes catégories d'acteurs : l'État ottoman, les missionnaires étrangers, les membres d'autres associations porteuses d'une « mission de civilisation » ou des personnalités locales. À l'heure des impérialismes, une partie d'entre elles sont soutenues financièrement et politiquement par des puissances étrangères au nom d'une politique d'influence. Elles sont aussi le lieu où l'on s'initie à une ou plusieurs langues étrangères, qui évincent parfois l'arabe<sup>2</sup>.

En 1920, la France proclame la création du Grand Liban, sur lequel elle exerce un mandat. L'heure est à l'affirmation de l'État, qui renforce son contrôle sur les réseaux éducatifs à travers la création d'un service d'inspection, la définition des cursus ou la collation des diplômes. Tout en créant des écoles publiques, la politique française favorise le maintien des institutions étrangères. La Constitution libanaise garantit aux différentes institutions et communautés religieuses le droit d'avoir leurs propres écoles. Ce n'est qu'après l'indépendance du pays que le réseau éducatif public se développe véritablement. Au début des années 1950 est créée l'Université libanaise, dont l'une des fonctions est de former les futurs enseignants. Au milieu des années 1970, l'enseignement public scolarise environ 40 % des élèves. L'État libanais intervient en faveur des communautés, au nom de l'unité du Liban et du développement économique et social de toutes ses régions. C'est ainsi que l'on peut comprendre pourquoi, même sous la présidence de Fouad Chéhab (1958-1964), porteur d'un projet de renforcement de l'État, les gouvernements ont accordé des subventions importantes aux établissements scolaires communautaires, notamment musulmans.

La guerre civile (1975-1990) met à mal le système éducatif : si le nombre d'écoles publiques continue d'augmenter jusqu'en 1981, les programmes ne sont pas mis à jour avant les années 1990, et les combats provoquent des fermetures plus ou moins longues des établissements. L'affaiblissement de l'État et les migrations de populations (dans le pays comme vers l'étranger) transforment le public des institutions. La part des élèves dans l'enseignement public n'est plus que de 33 % en 1990-1991. L'ouest de Beyrouth, dont la population était mixte sur le plan confessionnel avant le conflit, se vide de sa population chrétienne, et des établissements catholiques se retrouvent avec un public majoritairement musulman. Les années 1980 voient aussi l'émergence de réseaux scolaires chiïtes, dont les affiliations recourent en partie les divisions de la communauté chiïte (dominée par deux partis rivaux, Amal et Hezbollah)<sup>3</sup>. Dans les années 1990, la politique de reconstruction se traduit par un

réinvestissement de l'État dans le secteur éducatif. Le nombre d'élèves du public et celui du privé augmentent simultanément, mais l'augmentation est plus forte dans le public, dont la part se renforce et atteint 39 % des élèves en 2001-2002.

Plus que dans une opposition stricte, c'est dans une forme de complémentarité et de soutien qu'il faut concevoir le rôle de l'État face aux communautés dans le domaine de l'éducation avant la guerre civile. Ainsi, les écoles privées « gratuites » reçoivent des subventions de l'État. Ce dernier verse aussi des aides aux fonctionnaires pour leur permettre de financer la scolarisation de leurs enfants dans le secteur privé. Cet encouragement à l'enseignement privé est perçu comme un corollaire du pluralisme et du libéralisme libanais. L'État d'après l'indépendance se veut le garant de la diversité religieuse et culturelle. Il se démarque ainsi du modèle, dominant à l'époque dans la région, d'un État socialisant, puissant et cruellement autoritaire, où les écoles privées ont été nationalisées (Égypte, Syrie, Irak). Entre public et privé (qui signifie aussi partisan et/ou confessionnel), la frontière se fait plus poreuse après la guerre civile. Localement, l'école publique est parfois étroitement contrôlée par un parti politique dans une logique clientéliste.

Dans le domaine de l'électricité, les rapports entre État et communautés confessionnelles obéissent à des logiques assez différentes. L'offre électrique résulte, dès la fin de l'époque ottomane, d'initiatives privées dans différentes villes libanaises, associant des familles locales et des capitaux étrangers, tant pour la production que pour la distribution<sup>4</sup>. Dans les années 1950, les difficultés de gestion de la compagnie chargée de Beyrouth ont conduit à sa nationalisation. Sous le mandat de Fouad Chéhab, le gouvernement l'a transformée en une compagnie publique nationale, Électricité du Liban (EDL), qui a mené une vigoureuse politique d'extension et d'unification spatiale pour desservir toutes les régions du territoire, en particulier les zones rurales périphériques. Les compagnies concessionnaires ont dû accepter de renoncer à leur droit de production et se contentent alors de distribuer l'électricité publique. L'électrification devient un symbole de l'action volontariste de l'État pour le développement et le dépassement des clivages régionaux et communautaires, avec une présence résiduelle et régulée du privé.

La guerre civile entraîne de nombreuses difficultés de gestion pour EDL. Les difficultés de déplacement entravent la maintenance du réseau, dégradé par les combats. Les déplacements forcés conduisent à des hausses de la demande incompatibles avec la capacité des infrastructures de distribution des zones de repli et accentuent les déséquilibres. Les coupures électriques deviennent l'ordinaire de la population libanaise, atteignant 18 heures par jour à la fin du conflit. Certains épisodes de coupures avaient des causes directement politiques<sup>5</sup>.

Dans la période d'après-guerre, la reconstruction d'un secteur électrique national bénéficie d'importants investissements étatiques, notamment pour renforcer le réseau et la capacité de production, traduisant la persistance d'une vision unitaire et centralisatrice. Néanmoins, la crainte d'une perte d'autonomie énergétique des territoires tenus par les partis confessionnels qui dominent le jeu politique libanais après la guerre civile explique que ces derniers vont faire du contrôle de ce secteur un enjeu majeur de leur action. Ils y voient aussi une source de légitimation, par la distribution d'emplois, et d'enrichissement, par la corruption omniprésente dans l'attribution des contrats de travaux au bénéfice des chefs des factions politico-confessionnelles et de leurs affidés.

À travers la structuration des réseaux électriques et éducatifs, c'est l'histoire de l'État libanais qui se fait jour. Face à des systèmes privés créés à la période ottomane, l'État impose la création d'un service public. Les temporalités et les modalités de son affirmation ne sont pourtant pas similaires. Dans le domaine électrique, la nécessité du développement justifie une emprise plus forte, qui passe par la nationalisation. Dans le domaine éducatif, au nom de la liberté et du confessionnalisme, l'État préserve l'autonomie des communautés religieuses ou des associations non confessionnelles et reconnaît leur rôle dans la formation de la population, dans une forme de partenariat. La guerre et ses violences renforcent les logiques communautaires, qui touchent

désormais le secteur électrique. Après quelques années de reconstruction d'un service public dans les deux domaines, parfois mis au service d'intérêts partisans ou communautaires, la marchandisation gagne l'électricité comme l'éducation.

## ***L'extension des logiques de marchandisation***

Depuis le début des années 2000, le secteur privé ne cesse de se renforcer dans l'enseignement. Entre 2003 et 2018, le nombre d'écoles publiques régresse, alors que celui des écoles privées augmente. En 2018, le privé scolarise 71 % des élèves. Dans le supérieur, la privatisation est encore plus flagrante : en 1996, le pays comptait quinze universités et instituts supérieurs<sup>6</sup> ; aujourd'hui, quarante-sept établissements se partagent le marché (dont une seule université publique). Si l'Université libanaise demeure l'établissement le plus important (environ 80 000 étudiants en 2020), plus de la moitié des étudiants libanais suivent un cursus dans un établissement privé<sup>7</sup>. Ce capitalisme scolaire et universitaire, qui concerne aussi d'autres pays de la région, répond à des aspirations sociales fortes, mises à profit par de nouveaux investisseurs, parfois mus par des projets politiques ou confessionnels. L'État cautionne cette émergence d'une offre privée par l'octroi de licences, mais sans exercer de réel contrôle<sup>8</sup>.

Dans le domaine électrique, la privatisation est considérée, à partir de la fin des années 1990, comme la meilleure manière de se débarrasser du clientélisme politico-confessionnel qui gangrène EDL. Les bailleurs de fonds occidentaux en font une condition de leur soutien lors de l'accord financier dit de Paris II, qui permet à Rafik Hariri de sortir d'une première crise budgétaire due à l'envolée de la dette publique en 2002. La loi de privatisation radicale qu'il fait voter n'a néanmoins jamais été appliquée, les autres acteurs politiques y voyant une volonté d'accaparement des profits futurs par ce camp politique et cherchant à maintenir leurs bénéfices, jusqu'à l'effondrement récent.

En 2009, Gebran Bassil, le gendre de Michel Aoun, élu président de la République en 2016, devient ministre de l'Énergie et promet une amélioration rapide de la situation électrique. Seules des additions minimales et ponctuelles de capacité, parfois seulement temporaires, sont néanmoins mises en œuvre, comme les barges louées à une compagnie turque, initialement pour deux ans et prolongées pendant sept ans, à un coût faramineux pour l'État.

On assiste également à une privatisation rampante. En 2014, le ministère promulgue une loi ouvrant aux acteurs privés l'investissement dans les énergies renouvelables. Cette procédure est renouvelée à plusieurs reprises et, en 2019, le ministère a sélectionné plusieurs projets éoliens et solaires. Le blocage financier et la dévaluation à partir de 2020 paralysent toutefois ces projets d'investissement. Le seul domaine où des avancées sont réalisées est celui de la distribution où, en 2012, trois sociétés privées reçoivent une délégation de service public pour assurer la modernisation et l'entretien du réseau de distribution, ainsi que pour améliorer la collecte des factures et la lutte contre le vol. Si certaines améliorations se produisent, des observateurs critiquent le coût de ces contrats et de nombreux retards dans les objectifs fixés, qu'ils résultent des grèves des travailleurs journaliers, inquiets pour leur statut, ou du manque de suivi au sein de la compagnie publique.

**L'État libanais a progressivement, au cours des années 2000-2020, renoncé à promouvoir les institutions au service d'un développement national au bénéfice d'acteurs privés.**

Née pendant la guerre civile comme une solution individuelle, tolérée comme un pis-aller temporaire par les pouvoirs publics dans les années 1990, l'alimentation électrique par les générateurs alimentés au diesel est devenue une composante essentielle de la fourniture électrique, à l'échelle individuelle, des immeubles ou du quartier, desservant alors jusqu'à

plusieurs centaines de consommateurs. Elle s'est progressivement structurée sous une forme commerciale, à l'initiative d'entrepreneurs souvent liés aux acteurs politiques locaux. Les générateurs représentent 37 % de l'électricité produite dans le pays, pour un chiffre d'affaires total de 2 milliards de dollars. Bien qu'il s'agisse d'un secteur officiellement illégal, le ministère de l'Énergie encadre le tarif des générateurs et impose (en principe) à leurs propriétaires comme aux abonnés d'installer des compteurs pour que les paiements correspondent aux quantités consommées, sortant d'une logique de forfait. Cette privatisation *de facto* s'accompagne de nombreuses critiques portant sur les enjeux sanitaires (pollution et bruit), mais aussi sur la mainmise des « mafias », en partie liées aux groupes miliciens. Plus largement, le développement des générateurs fait le jeu, et les profits, des importateurs de combustibles, principaux bénéficiaires du blocage de la réforme du secteur électrique.

L'État libanais a progressivement, au cours des années 2000-2020, renoncé à promouvoir les institutions au service d'un développement national qu'il avait mises en place dans les années d'indépendance et soutenues, non sans ambiguïté, dans les années 1990. Il l'a fait au bénéfice d'acteurs privés, souvent liés à la classe politique, mobilisant parfois la rhétorique confessionnelle, mais favorisant surtout l'enrichissement d'entrepreneurs politiquement bien connectés.

## ***De fortes inégalités sociales et spatiales***

Dans un secteur comme dans l'autre, la combinaison de communautarisme et de privatisation entretient des inégalités à la fois sociales et spatiales qui sont criantes.

L'absence de réforme du secteur électrique s'est traduite par des inégalités croissantes d'accès au service. Cela concerne en premier lieu le rationnement : alors que la capitale a bénéficié à certaines périodes d'une alimentation complète (1997-2006), puis de délestages d'ampleur limitée (3 à 4 heures par jour jusqu'en 2019), les autres régions libanaises se retrouvaient sans alimentation publique de 8 à 16 heures par jour selon les périodes. Le choix des gouvernements successifs de ne pas revaloriser les tarifs, alors que les coûts de production, liés aux combustibles, se sont envolés, constitue la cause première du déficit d'EDL, mais revient aussi à une forme de subvention, puisque l'électricité reste payée à un prix très inférieur à son coût de revient. Les inégalités du rationnement électrique ont donc pour conséquence que les consommateurs de Beyrouth et de ses banlieues, pourtant plus aisés, ont davantage bénéficié de ces transferts publics. De surcroît, les coûts des générateurs sont, rapportés aux revenus, plus importants pour les catégories sociales défavorisées et les ménages résidant hors de la capitale. Non seulement les pénuries d'électricité sont responsables d'une moindre croissance économique et de sérieux problèmes environnementaux et sanitaires, mais les groupes les plus défavorisés de la population en supportent le poids de manière disproportionnée, aggravant les inégalités du pays.

Ces dernières sont aussi patentes dans le domaine éducatif. Le décalage est criant entre l'image positive que se font les Libanais de leur système scolaire et les performances des élèves telles que mesurées par les enquêtes internationales<sup>9</sup>. Dans le primaire et le secondaire, les établissements privés sont concentrés dans les grandes villes et dans la montagne chrétienne. Pour les familles, plusieurs critères de sélection entrent en ligne de compte (au-delà des frais de scolarité) : l'accès à des langues et à un système éducatif étrangers, la promesse d'une éducation religieuse, « morale » ou d'un projet laïc, ou encore l'assurance d'un entre-soi bourgeois. Dans les zones rurales, l'enseignement privé est souvent confessionnel, chiite dans le Sud ou les arrondissements de Hermel ou de Baalbeck, chrétien dans les régions chrétiennes pauvres. Le secteur public domine dans le Nord, notamment le Akkar, les plateaux du Liban-Sud et le sud de la Békaa, autrement dit les régions les plus pauvres<sup>10</sup>.

Dans le supérieur, la multiplication des établissements privés et l'ouverture de succursales dans différentes régions ont facilité l'accès à l'enseignement supérieur de nouvelles couches de la

population sur l'ensemble du territoire<sup>11</sup>. Cependant, le critère financier reste déterminant, étant donné les montants des frais à déboursier (jusqu'à 30 000 dollars par an en 2018). L'endettement est un recours fréquent, mais risqué : après le déclenchement de la crise économique et financière en 2019, de nombreux diplômés sont contraints à l'exode pour rembourser les prêts qui leur avaient permis de financer leurs études.

Jusqu'à récemment, ces inégalités ne préoccupaient pas vraiment les élites et la classe moyenne libanaises. Les habitants de la région capitale, en moyenne mieux dotés en courant électrique, profitaient des subventions de l'État et pouvaient aussi inscrire leurs enfants dans les meilleurs établissements privés. Le tiers le plus pauvre de la population fréquentait les écoles privées « gratuites » et surtout les écoles publiques, encore mises à mal par l'afflux des enfants réfugiés syriens, et dont le niveau ne cessait de régresser dans l'indifférence quasi générale.

## ***Une insertion perverse dans la mondialisation***

Les transformations de ces deux secteurs illustrent également la vulnérabilité qui caractérise l'insertion du Liban et de la société libanaise dans la mondialisation.

En matière éducative, l'appétit des familles pour le secteur privé et le soutien de l'État entretiennent une spirale dont les effets macroéconomiques sont pervers. L'éducation dans un établissement privé constitue un investissement important. En contrepartie, les familles espèrent voir leurs enfants poursuivre des études supérieures à l'étranger et/ou y travailler pour échapper, au moins quelques années, au marasme économique libanais. L'éducation favorise ainsi la « fuite des cerveaux » et la diaspora, dont les remises sont cruciales pour la vie de nombreux Libanais. De ce point de vue, le système éducatif nourrit la diaspora, qui l'entretient à son tour. L'enseignement privé, qui a souvent des liens étroits avec des pays étrangers, est ainsi plébiscité, même s'il ne faut pas sous-estimer la part que peuvent y prendre certaines facultés réputées de l'université libanaise, comme celle de droit.

Ce mécanisme migratoire a fortement fragilisé l'économie et la politique libanaises. Non seulement les talents ainsi exportés se désintéressent de la politique locale, mais ils ne créent pas de richesses dans le pays. Les remises migratoires favorisent une économie de consommation aux effets inflationnistes, notamment sur le foncier, et pénalisent la production industrielle et agricole locale, d'autant que, pendant vingt-cinq ans, la livre libanaise s'est échangée à un taux fixe dans le but de rassurer les déposants, surtout expatriés. Ainsi, la croissance de la diaspora, alimentée par l'investissement dans une éducation orientée vers la migration, a longtemps masqué les déséquilibres économiques. Dès 2017, après une longue bataille syndicale, une loi avait accordé d'importantes hausses de salaires aux enseignants du public comme du privé. La plupart des écoles privées, craignant que la répercussion de cette hausse sur leurs tarifs ne leur fasse perdre des élèves, répugnaient à la mettre en œuvre : la logique inflationniste menaçait déjà de limiter l'accès à l'enseignement privé à une frange encore plus étroite de la population.

La dépendance totale, jusqu'à aujourd'hui, du secteur électrique à l'importation des hydrocarbures est une autre forme de vulnérabilité de l'économie libanaise à une mondialisation non maîtrisée. Les importations de combustibles s'effectuent au taux du marché international et exposent le pays à ses variations. Or la tarification du courant a été fixée en fonction du prix du pétrole de 1994, et jamais réajustée jusqu'à fin 2022. Cela explique largement le déficit d'EDL qui, en 2023, représentait à lui seul 46 % de la dette publique. Ces dernières années, une partie de la pénurie d'électricité s'explique par la volonté du gouvernement et de la Banque centrale de limiter les sorties de capitaux pour acheter du fioul. Depuis l'effondrement financier du pays, EDL est totalement incapable de s'approvisionner en combustibles, et même les propriétaires de générateurs éprouvent des difficultés à acheter du mazout, tandis que leur clientèle a le plus grand mal à payer ce qui est devenu un bien de luxe.

---

La question des services dits publics constitue une entrée pertinente pour analyser les continuités et les subtilités de la relation entre l'État et les citoyens, le public et le privé. Une lecture sur un peu plus d'un siècle d'histoire du Liban montre que la crise actuelle ne peut être réduite ni à des enjeux géopolitiques régionaux, ni à la subordination d'un projet national à des logiques communautaires. Certes, les acteurs confessionnels sont puissants et l'exemple de l'éducation montre que l'État a eu pour rôle de les protéger. Mais cela ne l'a pas empêché, à plusieurs reprises, de mettre en œuvre une vision ambitieuse et indépendante, promouvant le secteur public et l'intérêt général. Le secteur de l'électricité montre l'importance des ruptures de la guerre dans la montée d'une logique d'autonomisation et de défense confessionnelles, jouant contre une politique publique nationale.

Un autre élément essentiel expliquant la crise de ces institutions, caractéristique des vingt dernières années, est la promotion d'une logique de marchandisation, tirant sa justification des errements de la gestion publique inféodée aux intérêts confessionnels, cautionnée par les bailleurs de fonds. Instrumentalisée par la nouvelle classe affairiste issue de la collusion entre chefs militaires et élites économiques, notamment financières, cette mutation a favorisé, en matière d'éducation comme d'accès à l'électricité, des pratiques court-termistes et consuméristes, reposant sur l'illusion d'un salut par la mondialisation. La non-anticipation de leurs effets délétères est au cœur de l'affaiblissement profond que connaît le pays aujourd'hui.

- 1. Cet article s'appuie sur nos travaux déjà publiés concernant ces deux secteurs, notamment : Chantal Verdeil, « Histoire contemporaine de l'éducation au Moyen-Orient (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle). Essai de synthèse historiographique », *Histoire de l'éducation*, vol. 148, n° 2, 2017, p. 9-40 ; « La classe "sous le chêne" et le pensionnat : les écoles missionnaires en Syrie (1860-1914) entre impérialisme et désir d'éducation », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, t. 94, n° 354-355, 1<sup>er</sup> semestre 2007, p. 197-221 ; « Un établissement catholique dans la société pluriconfessionnelle de la fin de l'Empire ottoman. L'université Saint-Joseph de Beyrouth », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 75, 2007, p. 28-38 ; Éric Verdeil, « Électricité et territoires : un regard sur la crise libanaise », *Revue Tiers Monde*, n° 198, avril-juin 2009, p. 421-438 ; "Infrastructure crises in Beirut and the struggle to (not) reform the Lebanese State", *Arab Studies Journal*, vol. XXVI, n° 1, printemps 2018, p. 84-113 ; « La crise électrique du Liban : une lecture géographique », *Moyen-Orient*, n° 56, octobre-décembre 2022, p. 56-61.
- 2. Ce qui singularise alors Beyrouth et sa région tient au nombre des établissements et à la présence de deux universités : le Syrian Protestant College, fondé en 1866 par les missionnaires de l'American Board of Commissioners for Foreign Missions, qui prend en 1920 le nom d'American University of Beirut ; et l'université Saint-Joseph, créée en 1875 par les missionnaires jésuites, dont la majorité des étudiants sont en fait des élèves du primaire et du secondaire jusqu'à la fin de la période ottomane. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, ces deux établissements scolarisent chacun environ 600 étudiants, majoritairement chrétiens, originaires de tout l'empire ottoman. Ils restent jusqu'à aujourd'hui les plus prestigieux de la scène universitaire libanaise.
- 3. En 2005, quatre-vingt-dix écoles générales et techniques chiïtes regroupent plus de 66 000 élèves : voir Catherine Le Thomas, *Les Écoles chiïtes au Liban. Construction communautaire et mobilisation politique*, Paris et Beyrouth, Karthala/Institut français du Proche-Orient, 2012, p. 37.
- 4. Certaines de ces compagnies perdurent jusqu'à aujourd'hui, comme Électricité de Zahlé, dont la concession mandataire est arrivée à échéance en 2018, mais a été

temporairement prolongée sous un statut de sous-traitance, ou Électricité de Jbeil, dont la concession arrive à échéance en 2023.

- 5. Bien que le réseau soit resté unitaire, les milices chrétiennes, qui contrôlaient territorialement les nœuds de répartition dans le Grand Beyrouth, utilisèrent l'arme du blocus électrique du territoire des milices adverses. En réaction, celles-ci construisirent une connexion directe entre la centrale de Jiyeh et Beyrouth-Ouest pour sécuriser un minimum leur approvisionnement électrique. Voir Fouad Awada, *La Gestion des services urbains à Beyrouth pendant la guerre : 1975-1985*, Talence, CEGET, 1988.
- 6. Voir Suzanne Abdul-Reda Aboureijli, « Le Liban », dans Boutros Labaki (sous la dir. de), *Enseignement supérieur et marché du travail dans le monde arabe*, Beyrouth, Presses de l'Institut français du Proche-Orient, 2009, p. 218-220.
- 7. Lama Kabbanji et Kévin Mary, « L'essor des universités privées au Liban : stratégies de conquête de nouveaux "marchés" étudiants » [en ligne], *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n° 19, 2020.
- 8. Au début des années 2000, Abdel Rahim Mrad, alors ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, crée l'Université libanaise internationale, ce qui illustre l'utilisation des prérogatives étatiques pour favoriser cette forme d'entrepreneuriat.
- 9. Voir Husein Abdul-Hamid et Mohamed Yassine, *Political Economy of Education in Lebanon* [en ligne], International Bank for Reconstruction and Development/The World Bank, 2020.
- 10. Voir É. Verdeil, Ghaleb Faour et Sébastien Velut, *Atlas du Liban. Territoires et société*, Beyrouth, Presses de l'Institut français du Proche-Orient, 2007, ch. 6 : « La société : niveaux de vie, équipements et infrastructures ».
- 11. Voir Yvette Gharib et Nisrine Hamdan Saadé, « L'enseignement supérieur au Liban : un paysage complexe », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 76, décembre 2017, p. 18-23.